

La préposition latine de et le génitif : une mise au point

Autor(en): **Väänänen, Veikko**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **20 (1956)**

Heft 77-78

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399199>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA PRÉPOSITION LATINE *DE* ET LE GÉNITIF. UNE MISE AU POINT

La réduction qu'a subie le système flexionnel du latin évoluant vers l'état roman a eu pour contrecoup la surcharge de certains mots grammaticaux. C'est tout particulièrement le cas de la préposition *de*. Devenu dès le latin archaïque — grâce à son initiale consonantique et aux dépens de *ex* et *ab*¹ — le renforçant de l'ablatif proprement dit, *de* a fini par s'enrichir de nombreux emplois qui se sont développés surtout en bas-latin : les sens partitif², instrumental et, notamment, celui de possession ainsi que diverses valeurs qui appartenaient en propre au génitif.

Quelle est l'origine des constructions, communes à la *Romania* actuelle excepté le roumain, du type *donum de patre, filia de rege* se substituant aux groupes latins avec le complément au génitif? Les manuels de romanisme n'y voient guère de problèmes. On invoque, d'un côté, le sens de séparation, de point de départ, et de l'autre, celui, figuré, qui marque une relation : « Dans une phrase *de tauro corium protulit* (Hyg. fab. 195), le cuir provenant du taureau peut aussi être considéré comme en faisant partie intégrante et lui appartenant : il en est résulté que *corium de tauro* s'est substitué progressivement à *tauri corium*. D'autre part d'une phrase comme celle-ci : *De triumpho autem nulla me cupiditas tenuit* (Cic. ep. ad Att. 7, 2, 6), où l'expression détachée en tête signifie

1. Pour la concurrence de ces prépositions, voir Guillemin, *La préposition « de », etc.* (v. la Bibliographie, II, à la fin de cet article). Les scribes des VII^e et VIII^e siècles ne connaissent *ab* et surtout *ex* qu'à titre de réminiscence ; les diplômes lombards introduisent *da* (v. J. Svennung, *L'évolution de la préposition italienne da à partir de de ab dans le latin*, in *ALMA*, XXI, p. 55-85).

2. Le tour en *de* au sens partitif est, dès le début, un concurrent plutôt que le successeur du génitif partitif ; voir V. Väänänen, *Sur la préposition latine de marquant la notion partitive*, in *Arctos, Acta philologica Fennica* (Helsinki), nouvelle série, vol. I, 1954, p. 192-198.

‘ en ce qui concerne le triomphe ’, on peut facilement extraire un groupe *cupiditas de triumpho* équivalant à *triumphi cupiditas*, c’est-à-dire traduisant la relation objective... Par ce double mouvement de la pensée ont été créés et se sont peu à peu implantés les groupes qui exprimaient d’une façon plus analytique les diverses relations du génitif¹. »

Voilà qui ne saurait être contesté. Reste seulement à éclairer le tracé de ce « mouvement de la pensée » qui mène à la « grammaticalisation » du tour périphrastique, c’est-à-dire à l’effacement du sens primitif de la préposition et à sa substitution définitive au génitif « synthétique ». A nous de demander : par quelles étapes, à quel état de langue, vers quelle époque le génitif latin en est-il venu à le céder à la locution prépositionnelle ? Les manuels de latin sont en général réticents sur ces questions². Le *Thesaurus linguae latinae*, V, col. 44-79³, donne bien, sous les rubriques « De origine » et « Varia et singularia, praecipue apud recentiores obvia », un certain nombre d’exemples où la préposition est censée remplacer le génitif, mais les valeurs ne sont pas précisées. Cette lacune est comblée dans une large mesure par l’étude de M^{lle} Guillemain sur la préposition *de*, qui toutefois s’arrête à l’époque de transition dont le renseignement nous est particulièrement précieux. Dans sa conclusion, M^{lle} Guillemain constate que « la fin de l’empire a retrouvé la préposition [*de*] dans les positions qu’elle occupait au temps de Plaute et de Varron et que ces positions ont été le point de départ de son évolution dans les langues romanes »⁴ — sort commun à tant de traits populaires. Cependant, con-

1. E. Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, § 109 a). W. Meyer-Lübke, *Grammatik der romanischen Sprachen*, III, § 44, avait exposé une vue assez analogue : « ...*filia de rege* ist ‘ eine Tochter mit bezug auf einen König ’. In anderen Fällen kann auch eine der anderen Bedeutungen [de la préposition *de*] vorschweben. Wer statt *donum patris* vielmehr *donum de patre* sagt, fasst offenbar den Geber als den, von welchem aus etwas geschieht ». Le difficile, admet M.-L., c’est la détermination de la cause et de la date de l’innovation ; de toutes façons, elle répondrait à « ein gewisses Streben nach Anschaulichkeit ». Ailleurs (*Grundriss der romanischen Philologie*, I, p. 487) M.-L. croit pouvoir ramener *de* pour le génitif dans diverses fonctions jusqu’à l’époque de Plaute et en fixer le stade de généralisation vers 200. Pareille opinion surannée se rencontre encore dans l’*Introduction to Vulgar Latin* par C. H. Grandgent, § 89.

2. Schmalz-Hofmann, p. 525 : rien sur *de* adnominal en concurrence avec le génitif ; Ernout-Thomas, p. 34, se contentent d’affirmer que si *de* est attesté avec valeur partitive dès l’époque républicaine, par contre « on chercherait vainement dans la latinité proprement dite un exemple du type *liber de Petro* marquant la possession ».

3. Signé de Gudeman.

4. *Op. cit.*, p. 121.

tinue-t-elle, malgré la persistance de la notion de l'ablatif, la multiplicité de ses emplois et l'ambiguïté de certaines de ses significations prédisposaient *de* dès cette époque ancienne à son rôle futur de préposition bonne à tout.

Or, à en croire certaines monographies portant sur des textes bas-latins, cette transformation se serait bien accomplie dès avant la phase romane : en effet, elles sont nombreuses à enregistrer des emplois de *de* « pour le génitif »¹.

D'un autre côté, les linguistes américains L. F. Sas et R. Politzer ont établi que jusqu'au VIII^e siècle les documents latins de la France et de l'Italie non seulement connaissent les génitifs en *-ae*, *-i*, *-is*, *-arum*, *-orum*, *-um*, mais s'en servent de préférence aux tournures analytiques et au cas oblique marquant la possession².

Les relevés de ce genre réunissant souvent des matériaux précieux, risquent cependant de dissimuler la complexité des faits par un classement sommaire. Afin d'en tirer toute l'information relative au problème qui nous occupe, nous avons soumis les données des principales études de bas-latin à un nouvel examen, en plus de dépouillements personnels faits sur un nombre de textes juridiques et administratifs des VII^e et VIII^e siècles provenant du nord de l'Italie³. Les résultats obtenus seront confrontés avec les faits romans, tant ceux comportant la préposition *de* que les autres innovations correspondant au génitif, en particulier le cas régime pur et simple, type passé en ancien français et provençal : *la fille le roi*, *la filha lo rei*, ainsi que le tour avec la préposition *ad* : (ancien fr. *la fille au roi*).

Les diverses valeurs que *de* a connues en latin se laissent toutes ramener, en dernière analyse, au sens primitif d'éloignement (originellement avec une idée accessoire de mouvement de haut en bas), et qui accompagnait surtout des verbes impliquant la même idée : *de foro discedere*, *anulum de digito detrahere*. Par conséquent, des deux points de départ

1. C'est le cas de la presque totalité des études de bas-latin indiquées ci-dessous, Bibliographie, II.

2. Sas, p. 486 sq. et 475 sq. ; Politzer, p. 107. Les chiffres que représentent ces statistiques sont sujets à caution, le triage des matériaux n'étant pas suffisamment poussé ; par ex., Sas, p. 113 fait figurer, à tort, parmi les cas en *-o* pour le génitif, *vino modios tantos*, *oleo libras tantas* et d'autres semblables, où il y a simple complément d'objet.

3. Voir la Bibliographie, I. Les abréviations des œuvres anciennes sont celles du *Thesaurus linguae latinae*.

prêtés traditionnellement au sens de possession, l'un se rattache directement à la signification première et concrète tandis que l'autre, 'au sujet de', quoique de date ancienne elle aussi, marque une acception figurée. Il va de soi qu'entre les deux et à leurs abords, s'échelonnent quantité de nuances difficiles à délimiter et à grouper. Néanmoins, ne fût-ce que pour avoir une base d'opération, nous allons tenter un classement qui n'aura rien de définitif. A l'intérieur de chaque secteur, on tâchera de poursuivre l'évolution vers l'état de mot grammatical au fur et à mesure que l'idée verbale de séparation passe au second plan.

I. — SENS LOCAL DE SÉPARATION-PROVENANCE ET DÉRIVÉS.

A la suite de constructions partitives telles que *unus de multis* (rivalisant dès le début avec *unus ex multis* et *unus multorum*) ou *primus de numero patrum*, M^{lle} Guillemin¹ fait observer qu'il y a intérêt à en distinguer le « groupe qualificatif » : c'est celui-ci qui aurait donné « les innombrables compléments français construits avec *de*, dont beaucoup correspondent aux emplois du génitif latin ». Nous croyons cependant devoir pousser l'analyse plus loin et distinguer tout d'abord deux groupes, de caractère plus concret ceux-ci, et qui tiennent à la fois des sens ablatif et partitif.

A) Le tout dont une partie intégrante est visée. Du sens 'sorti de', 'extrait de' on passe aisément à celui de 'faisant partie de'. Ce dernier est amorcé dès la période archaïque, en particulier chez Caton et Varron dont la langue sent son terroir, pour resurgir à l'époque postclassique² : Cato *Agr.* 96,1 *Oves ne scabrae fiant : amurcam* (' marc d'huile') *condito, puram bene facito, aquam in qua lupinus deferverit et faecem de vino bono, inter se omnia commisceto*. Varro *Rust.* 1,41,5 *quare ex terra potius in seminariis surculos de ficeto quam grana de fico expedit obruere*. L'idée d'extraction, sans être exprimée, est encore facile à suppléer : ' lie (provenant) du bon vin', ' scions (sortis) de figuiers', ' graines (tombeées) de figues'. A l'époque postclassique : Curt. 8,8,9 *spolia de hostibus sustinere non possunt*. Par la suite, l'idée d'extraction s'efface : Peregrinatio 10,4 *Nam et fundamenta de castris Isabel et habitationes ipsorum... in eo loco parent*³. Greg. Tur. *Hist. Franc.* 21, p. 44,8 *parietes de cellola in qua*

1. *Op. cit.*, p. 75.

2. Guillemin, p. 81 sq., rangerait ces cas parmi les tours qualificatifs.

3. Cité par Sas, p. 166 et 256.

*Joseph tenebatur suspenduntur in sublimi*¹ : c'est bel et bien le rapport d'une partie intégrante avec un tout.

Cet emploi prend pied dans les documents tardifs : Fredeg. 1,130,17 *civitates de regno Theuderic*². Longob. 161, II, p. 96 (Lucca, an 762) *clausura de vinea da Uvarnichis, in caput de vinea nostra da Gaudentiolo*. Ibid. 111, II, p. 320 (an 754) *fine sancti Richuli et fine de Tricchase et fine de Aque Albule* ; à noter l'opposition entre *sancti Richuli*, génitif, d'une part, et *de Tricchase, de Aque Albule* de l'autre, ces derniers noms propres étant sans doute devenus indéclinables. Voici des tours plus hardis, se rapprochant du génitif de possession : Longob. 267, II, p. 372 (Lucca, an 768) *in vinea de suprascripta ecclesia*. San Vicente, 11,7,948 *corpus de ipso nostro antecessore*³. D'un ordre différent est Venance Fortunat, *Vita s. Mart.* 2,369 *et manus alma pedes de peccatore luebat*⁴. Le complément précédé de la préposition équivaut, plutôt qu'à un génitif, à un datif d'intérêt. Du reste, il répond à un désir de varier le style, comme on peut en juger du contexte :

*Cuius dulcis erat favor et honor altus amoris,
non solum abluere alterius, sed lambere plantas,
hospitis atque novi vestigia tergere lingua,
semper aquam manibus tribuens venientibus ipse,
caelestis cupiens homini servire minister,
et manus alma pedes de peccatore luebat.*

A noter la suite ascendante des tournures équivalentes : *alterius hospitis atque novi — venientibus, homini — de peccatore*.

B) Descendance. Dès l'époque archaïque, la préposition (en principe, *ex* ou *de* pour la descendance directe, *ab* pour la descendance éloignée) se lie à l'ablatif d'origine pour des raisons de clarté, notamment quand le complément est un pronom : Plaut. *Epid.* 574 *ex te nata*. Par ailleurs, *de* s'introduit : Plaut. *Capt.* 277 *quo de genere natust illic Philocrates?* Ov. *Met.* 9,613 *de tigride natus*. Cic. *Rep.* 2,34 *cum de matre familias Tarquiniensi duo filios procreavisset*⁵. Partant des tours *natus, nasci de aliqua, filium habere de aliqua*, on arrive à dire *filius de aliqua, de aliquo* :

1. Bonnet, p. 610.

2. Haag, § 115.

3. Bastardas Parera, p. 47.

4. Blomgren, I, p. 128 sq., le cite à preuve de : « Ponitur... a Fortunato *de* cum ablativo pro cuiusvis generis genetivo. »

5. Ernout-Thomas, p. 71.

Greg. Tur. *Hist. Franc.* 9,11 *ut videre merear filios de filio meo Childeberto* ¹.
 Roth. 216 *si filii de ipsa muliere fuerint*. Ibid. 137 *Si infans parvus de massario* ('tenancier') *occisus fuerit* ². *Si quis infantem parvulum de massario aut de servo casu facientem occiderit*.

C) Rapport constant (résidence, service, surveillance, etc.) d'un individu avec un lieu. Qui provient d'un endroit, peut y avoir sa résidence, une occupation ou une attache quelconque. D'où cet emploi fréquent en bas-latin : *Peregrinatio* 21,3 *Ibi... nulli alii commanent nisi clerici de ipsa ecclesia* ³. Roth. 264 *teneat eum... et mox mandet ad iudicem de locum unde fugire coepit*. Ibid. 133 *Si quis servum alienum bovulco de sala* ('sorte de ferme') *occiderit*. Longob. 12, I, p. 31 (Lucca, an 700) *et hoc repromitto tibi domnus Balsari episcopus vel successoribus tuis de eglise*. On voit du dernier exemple qu'aucune idée d'éloignement n'est plus à suppléer. De même, Marculf, *Ind.*, II, p. 70, 21 *domesticus de villas* (ailleurs *domesticus super villas*); le même texte porte *abba de ipso monasterio* en face de *memorate urbis episcopus* ⁴. Dans les chartes privées de la Gaule, l'expression *abba de basilica* revient fréquemment ⁵.

D) Qualification. Anciennement, *de* accompagne l'ablatif pour marquer le lieu ou le milieu auquel appartient un individu ou un groupe d'individus par naissance, par habitude ou par occupation ⁶. Or un déterminant de ce genre acquiert facilement une teinte qualificative, soit dépréciative soit laudative : Cic. *Or.* 47,1 *Non enim declamatorem aliquem de ludo* ('qui sente son école') *aut rabulam de foro* ('un brailleuse de forum' ⁷), *sed doctissimum et perfectissimum quaerimus*; la valeur appréciative des tours prépositionnels est mise en relief en les opposant aux qualificatifs *doctissimum* et *perfectissimum*. Les auteurs de basse époque affectent ce tour pour des raisons stylistiques, comme remplaçant soit d'un adjectif soit d'un génitif : Min. Fel. 25,3 *Mox alienas virgines iam desponsatas, iam destinatas et nonnullas de matrimonio mulierculas sine mora*

1. Bonnet, 609.

2. Var. *De infante massario*.

3. Sas, p. 23.

4. Uddholm, p. 119.

5. Vielliard, p. 76 sqq.

6. Guillemin, p. 75 sqq.; Thesaurus, V, col. 54 sq. et 58. La plupart de nos exemples antérieurs à 600 sont empruntés à l'un ou à l'autre.

7. Thesaurus, V, col. 54 « i. forensis »; mais l'adjectif ne rend pas la même nuance.

eripuit violavit inlusit (souci de variété) ¹. Cyprian. *Epist.* 76,1 *de saeculo homines* ². Tert. *Adv. Marc.* 5,2 *angelus de caelo* ³.

La construction qualificative indique, en parlant de choses, le lieu de provenance, la catégorie, l'espèce, la substance, faisant concurrence à l'adjectif dérivé du nom en question : Varro *Rust.* 1,37,1 *stercus optimum scribit esse Cassius volucrinum... De hisce praestare columbinum... Id ut semen aspergi oportere in agro, non ut de pecore acervatim poni*. Virgile a, d'un côté, *Aen.* 4,457 et 6,69 *de marmore templum*, de l'autre, *Aen.* 4,392 *marmoreo thalamo*. Vitruv. 3,3,5 *de materia trabes* (l'adjectif correspondant à *materia* 'bois', *materiaris* étant peu usité ⁴). Le bas-latin l'affectionne partie comme expédient stylistique, partie pour sa commodité surtout en parlant des noms propres ou de noms de matières exotiques : Min. Fel. 30,6 *non dissimiles* (c'est-à-dire de ceux qui pratiquent des sacrifices humains) *et qui de harena feras devorant* (cf. Amm. 29,1,27 *harenaria fera*). Ibid. 7,2 *specta de libris memoriam* ('la tradition écrite'). Cyprian. *Ad Donatum* 14 *gratuitum de Deo munus*. Venant. Fort. *Carmen in laudem s. Mariae* 1 *Lingua prophetarum cecinit de virgine partum* (= *virgineum p.*) ⁵. Tert. *Nat.* 2,16 *cerasium de Ponto* ⁶. *Vitae Patrum* 5,10,76 *stramentum hoc de papyro* ⁷. Compos. Luc. 23 *fascas de taeda* ⁸.

Assez rare, même à l'époque tardive, paraît être le tour prépositionnel exprimant, à l'égal du génitif, une qualité particulière : Sil. 13,268 *nostro de nomine consul* ⁹. Longob. 19, I, p. 70 (Siena, an 715) *presbiterum suum posuit unum infantulo de annos duodecim*.

Une valeur tenant du sens qualificatif mérite une attention particu-

1. Boenig, p. 89 « *de matrimonio = maritatae* ».

2. Cf. Tert. *Exhort. ad castit.* 13 *feminae quaedam saeculares*.

3. Thesaurus, V, col. 55 « i. caeli ». Cf. Vulg. Luc. 2,13 *Et subito facta est cum angelo multitudo militiae caelestis*.

4. Thesaurus, s. v.

5. Blomgren, II, p. 27 : « *de virgine partum idem valere censeo quod virginis partum* ». Le passage difficile de Venant Fortunat, *Carm.* 7,12,16 *Quis non versutus recubet dum fine supremo/de Palamede potens ars in Ulixè perit?* est sans doute bien interprété par M. Blomgren, I, p. 128 : « quel homme rusé ne resterait tranquille (dans sa tombe), une fois que la ruse qui avait eu raison de Palamède s'est perdue avec Ulysse ? » (*de Palamede* se rapportant, non à *ars*, mais à *potens*).

6. Thesaurus, V, col. 55 « i. Ponticam vel Ponti ».

7. Salonius, p. 205, avec plusieurs exemples analogues.

8. Svennung, *Compos.*, p. 152.

9. Guillemin, p. 81 sq.

lière : celle qui marque une propriété ou une circonstance distinctive ou concomitante servant de signe caractéristique. Elle n'apparaît, sauf erreur, qu'avec la littérature chrétienne. Si une vague idée d'éloignement subsiste dans Tert. *Adv. Val.* 28 *centurio de evangelio*¹, il n'en est plus de même de Vulg. *Esth.* 6,8 *imponi super equum qui de sella regis est* 'le cheval que monte le roi' : il y a simple rapport de concomitance. Les écrits techniques et juridiques de la période de transition en usent librement : Casae Litt. 312,26 *casa de littera suprascripta* (cf. ibid. 322,8 *istius litterae casa = casa quae per... litteram nomen habet*, ibid. passim)². Compos. Luc. C 22 *facies fornacem de bitriarium* (variante *facies fornacem vitriarii*), ibid. R 27 *in fornace de vitriario superius* 'four de verrier'³. Lex Sal. (éd. Behrend) 23,3 *si q(uis) sclusa de farinario ruperit* 'écluse de moulin'⁴. Lex Sal. (éd. Hessels-Kern) 27,3 *pedica de caballo* (ms. 4 *pedica caballo*) 'entrave à cheval'⁵. Longob. 50, I, p. 168 (Siena, an 730) *Iumentas vero turma una de amissario (= admissario 'étalon') qui Apicio appellatur, una cum iumentas illas de Umbrone habet maiores et minores* 'une bande de juments, à savoir celle qui est servie par l'étalon appelé Apicio, jointe à celles servies par Umbro'. Le déterminant désigne une notion abstraite : Lex Sal. (éd. Behrend) 10,7 *puerum aut puellam de ministeri(um)* 'de service'. Ibid. 9,5 *si vero pecora de damno inclusa fuerit damno stimato (= damnum aestimatum) reddat* 'troupeaux endommagés'⁶.

Nous sommes en présence de deux types de complément : 1) déterminant de caractérisation c'est-à-dire qui désigne un concept virtuel avec valeur d'adjectif, le tout formant un composé⁷ : cf. fr. *chien de berger* (nom caractérisé) et *le chien du (d'un, de ce) berger* (détermination actuelle, marquant la possession); 2) déterminant de concomitance servant à identifier ou à spécifier le déterminé. Des langues romanes, l'espagnol et le portugais affectent la préposition *de* pour les deux cas : 1) *horno de vidriero* (cf. le lombard *fornace de vitriario*), mais encore *traba de caballo* (cf. le *pedica de caballo* de la Lex Sal.), comme *molino de viento, vaca de*

1. Thesaurus, V, col. 58 « in evangelio memoratus ».

2. Josephson, p. 186.

3. Svennung, *Compos.*, p. 152 : « de ersetzt den Genetivus... possessivus ».

4. Schramm, p. 89 et 142.

5. Cité par Sas, p. 106.

6. Schramm, p. 88.

7. Voir Ch. Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, 2^e éd., p. 89 sq

leche, gusano de seda; et le *pecora de damno* de la Lex Sal. n'est pas sans rappeler un *dueñas de pro* ou un *pora huebos de pro* de Mio Cid ¹; 2) *el hombre de la barba blanca, un hidalgo de los de la lanza en astillero* et des tours semblables rejoignent le lombard *turma de iumentas de amissario*... L'italien, où le complément caractérisateur est introduit tantôt par *da* tantôt par *a* (sans cependant cadrer avec les groupes français en *de* et en *à*) se sert pour 2) principalement de *da*, dont les diplômes lombards utilisés pour cette enquête offrent les premiers exemples en date ².

E) Epexégèse. Valeur proche de la qualification, servant à préciser le contenu de la notion désignée par le nom déterminé : 'qui consiste en...', et qui se rencontre avec le génitif explicatif. Elle appartient à la littérature postclassique : Min. Fel. 2,3 *placuit Ostiam petere... quod esset corpori meo siccandis umoribus de marinis lavacris blanda et adposita curatio* ('cure de bain de mer'). Ibid. 23,12 *et lapideus deus caeditur... nec sentit suae nativitalis iniuriam, ita ut nec postea... de vestra veneratione culturam* (recherche de variété). Venant. Fort. Carm. 2,14,28 *Sic pia turba simul, festinans cernere Christum, / ut caelos peterent, de nece fecit iter* (cf. ibid. 3,5,24 *intras mortis iter...*). Ibid. 5,5,24 *ut de conversis iret ad astra seges*. Ulp. Dig. 48,5,24 *hanc potestatem patri competere, si in ipsa turpitudine de adulterio deprehendat*. Longob. 17, I, p. 18 (Lucca, an 685) *reliquias vero dandas de ipsum corpus sanctum ad consilium episcopi sint*. Ibid. 113, I, p. 130 (Lucca, an 754) *Placuet... ut cambium de curte ³ ipsius Lucense in predicta ecclesia sancti Martini melioratum datum fieri deviret pro personas de germanis vel germanas Auripert*. [Avec les noms de lieu, *de* explicatif se trouve dans trois diplômes lombards qualifiés par Schiaparelli de non authentiques : 41 et 42 *insola de Gussala*, 142 *castra de Surziano* (cf. ibid. 4 *Senense civitatis, Aretine civitatis*).]

F) Autorité ou particulier dont quelque chose procède, dépend ou ressortit. C'est une phase assez avancée vers la fonction purement grammaticale, et qui ne semble attestée qu'à partir du VIII^e siècle. Les actes lombards en font largement usage, par ex. Longob. 103, I, p. 298 (Lucca, an 752) *in iure et dominio de ipso sancto Dei monasterio* (même acte : *per imperationem episcopi Senensi aut sacerdotum eius*). Ibid. 19, I,

1. R. Menéndez Pidal, *Cantar de Mio Cid. Texto, gramática y vocabulario*, II, § 184, 17 et III, p. 889.

2. Voir Svennung, *L'évolution de la préposition italienne da...*, p. 57.

3. Pour cet emploi de *de*, voir ci-dessous p. 11.

p. 72 (Siena, an 715) *per rogo* ('instances') *de episcopos Aredinos...*, *per rogo de sacerdotis Aretine ecclesie*. Ibid. 22, I, p. 89 (Lucca, an 718) *cum consensu de sacerdotis*. Nous rangerions ici : Luitpr. 125,8, p. 160, 9-10 (an 731) *et ipsam personam, qui hoc malum fecerit, tradere deveat in manu de mundoald* ('tuteur') *eiusdem feminae*; ibid. 143, I, p. 172, 7 (an 735) *in manu de custode ipsius basilicae*. Ibid. 132,3, p. 164, 19 (an 753) *et reddat operas de ipsa ancillam, quam fraudolenter tolit* 'tantum pecuniae solvat domino, quantum labore suo comparasset mancipium' ¹. Le nom déterminé désigne une personne en rapport hiérarchique avec la personne indiquée par le nom déterminant : Roth. 352 *Si quis porcario de homine libero battedit... componat solidos viginti* 'quiconque se portera à des voies de fait sur un porcher au service d'un homme libre...'; [on lit dans la même charte : ...*non de casa massarii* ('tenancier')]. En attribut : Longob. 81 (an 721-744?) *Sic interrogamus estum Luciune, si omnis parentes eius fueset liverus (= liberi)... aut de parentes istius Totuni fueset; set este Lucius profesavet col de parentis istius Totuni esseret...*

II. — SENS FIGURÉ DE RELATION.

La valeur abstraite 'concernant', 'au sujet de' dérive elle aussi, en dernier lieu, du sens d'éloignement, la filiation sémantique étant : 'en partant de' — 'à la suite de' (d'où aussi l'idée de cause, proche de celle de relation, ainsi que celle de conformité : *qua de causa, ex* ou *de alicuius consilio*, etc.) — 'à propos de' ². Ce tour accompagne surtout un verbe de perception ou de déclaration et un substantif congénère. Il peut encore se construire d'une manière lâche, servant à signaler le sujet psychologique, ou tout autre membre de la phrase mise en vedette. Son double avantage est d'être à la fois expressif et d'une imprécision commode : cf. Cato *Ad fil. frg.* 1 *interdixi tibi de medicis* ³, Plaut. *Asin.* 939 *de palla memento, amabo* (plus insistant que *pallae memento*). Dans ce secteur, la préposition *de* a donc vite fait d'atteindre un terme où elle « n'est plus qu'un signal, un appel à l'attention » ⁴.

1. Trad. Du Cange, s. v. *operam reddere*.

2. Voir Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, s. v. L'hypothèse de M^{lle} Guillemin : *de* dans cette fonction représenterait le sens primitif 'sur' (*op. cit.*, p. 105), ne saurait nous convaincre. A comparer d'ailleurs all. *von*, suéd. *av*, etc., qui connaissent des emplois parallèles.

3. Thesaurus, V, col. 76 : « i. quod ad medicos attinet, interdixi, ne iis utaris ».

4. Guillemin, p. 100.

A) Complément adnominal : 'portant sur', 'relatif à'. Auprès de substantifs verbaux et congénères, souvent en concurrence avec le génitif objectif : Ter. *Haut.* 424 *admiratio de filio* 'admiration pour le propre fils', Liv. 21,46,8 *victoriam de Hannibale Poenisque*¹, Cic. *Att.* 3,8,4 *metus de fratre* 'craintes que j'éprouve pour mon frère', tour exempt de l'équivoque auquel prête *metus fratris*; Sall. *Catil.* 35,2 *ex nulla conscientia de culpa* (cf. Liv. 3,69,10 *conscientia culpae*). Voilà quelques exemples des plus saillants d'un usage qui, partant des substantifs verbaux, était appelé à faire tache d'huile². Il ne fait que s'accentuer en latin postclassique : Min. Fel. 18,6 *de geminis memoria notissima est*. Venant. Fort. *Carmen in laudem s. Mariae* 38 *de populo vindex ipse propheta suo* (cf. Cic. *Nat.* 3,4 *peccatorum vindex*, etc.). Fredeg. 2,101,4 *inicium vindicte de genitoribus et fratribus*³. Peregrinatio 25,8 *Numerus autem vel ponderatio de ceriofalis vel cicindelidis aut lucernis vel diverso ministerio nunquid extimari aut scribi potest*?⁴ Marculf, passim : *vinditio* (= *venditio*) *de villa* (*area, campo, servo*)⁵. Orib. *Syn.* 6,7 *signa de febribus*⁶. Liutpr. 133,3 (an 733) *precium de rebus mulieris suae*. Roth. 127 *plagas aut feritas tam de haldits* ('sorte de serf') *quam de servis ministeriales seu servi rusticani...* 'coups et blessures portés sur...' Ibid. 385 *De mundio* ('tutelle') *puellae... Si mundius de puella libera... ad curtem regis ceciderit...*

B) Complément circonstanciel : 'pour ce qui est de', 'à propos de', 'sur'. Construction courante surtout dans la langue familière dès l'époque ancienne (voir les exemples de Caton et de Plaute cités ci-dessus, p. 10). Elle se place volontiers en tête de phrase avec la valeur de 'quant à' : Cic. *Fam.* 3,12,2 *De me autem, suspice paulisper meas partes*; cf. aussi Cic. *Att.* 7,2,6 cité par Bourciez (voir plus haut, p. 1). Pour la latinité tardive, il suffit de deux exemples : Roth. 224 *De quattuor vias ubi volueris ambulare, liberam habeas potestatem*. Longob. 163, II, p. 111 (Pavia, an 762) *replecabat adversus eum Tasso : de exemplis quam ostendis, mihi non impedit, quia autentica exinde non habis*.

On rencontre en latin tardif une nuance particulière, à cheval sur le

1. Mlle Guillemin, *op. cit.*, p. 81, a tort de mettre *victoria de* au même plan que *spolia de*, sous groupe qualificatif.

2. Guillemin, p. 100 sq., avec de nombreux exemples.

3. Haag, § 115 : « Fr. de entsprechend ».

4. Cité par Sas, p. 81.

5. Uddholm, p. 120. Exemples analogues chez Pei, p. 245.

6. Svennung, *Palladius*, p. 222.

sens de relation et le sens partitif : ' en fait de ' ; Longob. 50, I, p. 169 (Siena, an 730) *de ceramento vero caldarias numero quinque*. Cartae Senonicae (MGH, Leg. V, Formulae), p. 196, 12-13 *Donat itaque ille honeste puella, sponse suae... de fabricaturia¹ vero auro, argento in solidos tantos, de ostensolia ('ustensiles') vero tam aereis quam ferrèis seu et lineis quicquid in domo rationaliter continet²*. Nous interprétons de même Vitae Patrum 5,16,18 *vendebat eam [sc. mattam] in vicino vico, et bibebat quod accipiebat de pretio eius* ' ce qu'il (en) reçut comme prix ' ; l'espagnol pourrait dire *lo que recibió de precio*³.

III. — L'IDÉE DE POSSESSION.

A) *de* se substituant au génitif de possession. Nous dira-t-on que nous avons forcé la note en nous en tenant à la persistance des attaches avec le sens primitif d'éloignement, de point de départ ? Sans doute tel des exemples relevés plus haut, pris séparément ou extrait du contexte, paraît-il exprimer le rapport de possession sans plus, comme un *pedes de peccatore* chez Venance Fortunat, un *de ipso sancto corpus* dans un diplôme lombard, un *porcario de homine libero* dans l'Édit de Rothaire. En réalité, on serait justifié à qualifier pareilles locutions de remplaçants du génitif, n'était la présence, dans les mêmes textes, de l'ancien génitif ainsi que du « cas oblique » (et, à titre d'exception, de la préposition *ad*) marquant l'idée de possession. Tout au plus peut-on admettre une concurrence entre les trois manières de dire dans la basse-latinité et surtout dans le latin du VIII^e siècle. Ainsi, nous avons vu l'Édit de Rothaire juxtaposer *de mundio puellae* et *mundius de puella libera* (ci-dessus, p. 11) : l'épithète aura été pour quelque chose dans le choix de cette dernière construction. Des tours périphrastiques aussi hardis que Roth. 192 *Si parentes de puella sponsa cum alio conludium fecerint*, Liutpr. 133,4, p. 165,2 (an 733) *aut forsitan habuerit res de mulierem suam*, sont contrebalancés par Roth. 183 *de traditione puellae aut mulieris*, 188 *res mulieris*, 199 *in domo patris aut matris*. D'ailleurs, il faut noter que le nom de personne est de beaucoup moins susceptible du génitif périphrastique que

1. Du Cange, III, p. 386 c : « *Fabricaturiae, vasa aurea aut argentea, auram omne, argentumve factum, aut in vasa conflatum.* »

2. Beszard, p. 65.

3. Salonijs, p. 89, voudrait donner à *pretium* le sens de ' Verkauf '.

le nom de chose : ce n'est sûrement pas une répartition fortuite des deux formes que *Cartae Senonicae* (MGH, Leg. V, Formulae), p. 203,25 *Admonuit mihi amor domini nostri Iesu Christi et desiderium de illo paradiso*.

Nous avons vu que la construction avec *de*, plus expressive que l'ancien génitif, fournit à la langue littéraire, dès Minucius Felix, un expédient stylistique affectionné par Venance Fortunat¹. Les scribes, eux, devaient y trouver un moyen répondant aux besoins de clarté et de relief, d'autant plus qu'ils étaient peu sûrs des désinences affaiblies dans la langue parlée. D'où une répugnance marquée à la juxtaposition de deux génitifs, soit se déterminant l'un l'autre, soit s'opposant l'un à l'autre, par ex. Liutpr. 104,1, p. 150,17 (an 729) *Ancilla vero ipsa pro inlecita presumptione accipiat talem disciplinam ad dominum suum (= a domino suo) in presentia de domino servi*. Ratch. 7,3, p. 188, 19-20 (an 746) *in presentia regis vel de iudices*. Longob. 113, I, p. 330 (Lucca, an 754) *casa avitationis ipsius Auripert vel de germani eius* 'la maison d'habitation soit du susnommé Auripert soit de ses frères'. Ibid. 206, II, p. 220 (Pistoia, an 767) *pro nostris peccatis vel de parentibus nostris*. A ranger ici, la formule courante dans les diplômes lombards : *terra (vinea, curte, etc.) de filii(s) + nom de personne*, par ex. 195, II, p. 188 *in vinea de filiis Alatei*, 214, II, p. 240 *in terra de filii quondam Garisindi*. Le gén. -orum n'étant pas ignoré des scribes², il faut considérer *fili Garisindi* et semblables comme une formule stéréotypée.

Hasarderait-on, sur la foi des matériaux à notre disposition, un avis sur des états relatifs que représentent au sujet de la « grammaticalisation » du tour en *de*, les trois sections mérovingienne (la France), lombarde (l'Italie) et espagnole? Pareille estimation porterait à croire que l'Italie est un peu en avance sur la France, et que la plus avancée c'est l'Espagne, à en juger par les matériaux réunis par M. Bastardas Parera : Santo Toribio 30,5,922 *terra de nostro tio*, San Cugat 5,10,912 *casa de Martino*, ibid. 26,9,947 *in terra de nos donatores*³.

B) Le cas oblique marquant la possession. Le « cas oblique » — principalement sous forme de datif-ablatif, et remontant sans doute

1. Voici encore un exemple caractéristique : *Carmen in l. s. Muriae*, 33 *De patre natus habens divina humanaque matris*.

2. Cf. Politzer-Politzer, p. 23 : « Pl. II -orum quite stable. »

3. *Op. cit.*, p. 47, « Sustitución del genitivo por giros con preposición ». Il eût importé de donner les exemples dans leurs contextes.

au datif d'intérêt ¹ — en fonction de génitif possessif est bien établi en latin mérovingien, anticipant la syntaxe française de la première période. Dans les diplômes originaux de Gaule allant de 692 à 717, publiés par Lauer et Samaran, M. Sas ² a relevé sur les noms désignant des personnes, 58 cas de *-o* (2^e déclinaison) et 37 de *-e* ou *-i* (3^e déclinaison) équivalant au génitif, contre respectivement 173 génitifs en *-i* et 72 en *-is* (*tempora bone memorie germano nostro Chlodovio condam rige*, et des formules de ce genre). Cet usage ne fait pas défaut dans les documents lombards non plus ³ : Longob. 17 (et passim) *in curte domno regis* (ce dernier étant sans doute un génitif figé). Ibid. 20, I, p. 79 (Vallari, an 715) *una cum misso* ('messenger') *excellentissimo domno Liutprando regis...*, (corrigé en *excellentissimi domni Liutprandi regis*)..., *per manus s(upra) s(cripti)* ⁴ *filio*. Liutpr., in fine, p. 175, 17 *Explicit edictum domno Liutprand*. Termes ou noms propres étrangers non déclinés : Longob. 267, II, p. 372 (Lucca, an 772) *in vinea Roppert* (même acte : *in vinea de filii quondam Taddulfi* ; cf. ci-dessus). Liutpr. 94, II, p. 145, 21 (an 727) *sine voluntate mundoald* (ainsi deux mss., ailleurs *de mundoald*). Roth. 137 (mss. 5 et 12) *De infante massario occiso*. Noms de signataires identifiant leurs griffes : Longob. 16, I, p. 45 sq. (Lucca, an 713-714) *signum * manus Bonuald, signum * manus Benetato filio eius consentientis* (même acte : *signum * manus Fortoni v(iri) rel(igiosi) benefactori et conservatori*).

C) La périphrase avec la préposition *ad*. Empiétant sur le domaine du datif dès l'ancien latin, cette construction finit par rivaliser avec le cas oblique comme remplaçant du génitif de possession ⁵. Les

1. Voir Löfstedt, *Syntactica*, I, p. 209 sqq. ; Svennung, *Unters.*, p. 653 ; Norberg, *Forschungen*, p. 43, et *Beiträge*, p. 7 sqq. : Il a existé aussi, en bas-latin, une tournure à deux accusatifs, comme Chiron 386 *defricabis eum manibus, totum corpus* ' du sollst ihn... reiben, den ganzen Körper ' ; de même *plagare, vulnerare, truncare*, etc. *aliquem membra*, et semblables. Cf. Roth. 83 *Si quis baldium alienum aut servum ministerialem aurem absciderit*, ibid. 377 *Si quis caballum alienum aurem aut oculum excusserit* (mais ibid. 63 *Si quis alii pollicem de manu excusserit*). Il y a cependant des chances que la forme en *-m* soi due à l'hypercorrection, comme Lex Sal. (éd. Behrend ; Schramm, p. 193) 3, var. *Si quis taurum regem furaverit*, ibid. (éd. Hessels-Kern ; Sas, p. 117) 19,2 var. *Si quis alium herbas dederit bibere*.

2. *Op. cit.*, p. 108 sq. et 209 sq. Cf. Bonnet, p. 340 sqq. ; Pirson, p. 189-191 ; Taylor, p. 64-67 et 75-93 (coup d'œil général du cas oblique dans le latin mérovingien).

3. Il subsiste en vieil italien aussi. Voir G. Rohlfs, *Hist. Grammatik der italienischen Sprache*, II, p. 432.

4. Ainsi suppléé par Schiaparelli.

5. Voir Pirson, p. 195 ; Pei, p. 240.

matériaux utilisés par nous connaissent à peine le tour en *ad* avec valeur proprement possessive ¹ : Ahist. 15,6, p. 201,17 (an 755) *servi ipsi tradantur in manus ad mundoald* (var. ; ailleurs *de m., e m.* et *mundoald*). Pour indiquer le patron d'un lieu saint : Longob. 17, I, 48 sq. (Siena, an 714) *baptisterium a sancto Vito, baptisterium a sancta mater (sic) ecclesiae in Sessiana, baptisterium ad sanctum Valentinum* (même acte : *baptisterium sancti Felicis, baptisterium sancta Maria*). Ibid., I, p. 264 *loco ad sancto Paulo*.

IV. — DU LATIN AU FRANÇAIS.

Quel est le rapport entre les positions que nous avons vu prendre la préposition *de* en latin, notamment vers l'époque de la transition, et celles que lui réservera l'ancien français ? Pour ce qui est de l'idée de possession, on sait que la première phase du français connaît trois manières de l'exprimer : le cas-régime pur et simple et les compléments introduits par *a* et par *de*. Dans son étude sur la fréquence relative de ces tournures concurrentes, A. Westholm constate que les 14 textes antérieurs au XIII^e siècle dépouillés par lui fournissent 1.645 exemples du type *li filz le rei*, les tours avec *a* et avec *de* étant représentés, dans les mêmes conditions, respectivement par 120 et 79 exemples. De ces derniers, 18 seulement « marquent la possession ou l'appartenance au sens primitif, tandis que dans les 51 autres la signification n'est possessive que dans un sens secondaire » ². En plus, il résulte de ses relevés que le cas-régime absolu est de règle quand le possesseur est un individu distinct, désigné par un nom propre, un titre ou un nom de parenté (ce dernier cas admettant toutefois la périphrase avec *a*). La même construction sert aussi, dans la phase primitive, de « génitif objectif », excepté certaines locutions où le déterminé signifie « un sentiment ou une action non transitive » : Alex. 31,b *Sit garderai por amor Alexis* ; mais ibid. 31,d *Plaignons ensemble le duel de nostre ami* et 93,b *Aidiez m'a plaindre le duel de mon ami*. Pour le « génitif subjectif », le tour en *de* le dispute à la construction absolue de bonne heure : Alex. 94, a-b *entre le duel del pedre e de la medre Vint la pucele qued il out esposede* ³. Les cas de la construction

1. Il équivaut au datif d'intérêt dans Lex Sal. (éd. Behrend) 20, 4 var. *Si quis ad mulierem (mulieri, muliere ailleurs) mamellam extrinxerit* (Schramm, p. 92).

2. Westholm, p. 23. Mais il y a une erreur de chiffre ou de calcul.

3. Cf. Foulet, §§ 19-27, qui diffère quelque peu : le rapport d'agent à action s'ex-

avec *de* au sens strictement possessif, très rares avant le XIV^e siècle, désignent surtout des parties ou des qualités de l'être humain, à part la périphrase du type *li cors Rollant* (pour *Roland*) qui se passe de particule.

Afin de vérifier ces données, et d'établir la répartition des diverses valeurs de la préposition *de* en vieux français, nous allons passer en rapide revue nombre d'exemples tirés surtout de la *Chanson de Roland*, étudiés du point de vue syntaxique et stylistique. Dans son glossaire à la *Chanson de Roland*, Joseph Bédier donne sous *de* non moins de 119 références relatives au « sens possessif ». Or, à l'examen, ce chiffre se laisse réduire à une vingtaine, encore faut-il distinguer des nuances variées. Le nom déterminé désigne des parties du corps et semblables : Rol. 1904 *Puis prent la teste de Jurfaleu le blund*, 2396 *L'anme del cunte portent en pareïs* ; Auc. 16, 1-2 *Hé! fait Nicolete, l'ame de ten pere et de te mere soit en benooit repos*. On voit qu'il s'agit d'éléments détachés de leur ensemble, ou qui pourraient l'être : donc le sens de séparation s'y fait valoir¹. L'exemple tiré d'*Aucassin et Nicolette* décèle d'ailleurs une raison ultérieure de la présence de la préposition, à savoir l'affectivité. C'est aussi le cas, si jamais, du vers pathétique Rol. 1437 *Ço est li granz dulors por la mort de Rollant*, vis-à-vis de la réplique simplement énonciative 3012 *La mort Rollant lur quid chèrement rendre*. La même explication vaut, croyons-nous, pour Alex. 94, a-b cité ci-dessus. A ce propos, il faut signaler l'inversion, voire la mise en tête de phrase du déterminant accompagné de *de*, très fréquente en vieux français et qui sert à renchérir sur la valeur concrétisante (ablative ou partitive) du tour prépositionnel. Relevons au hasard dans la *Chanson de Roland* : 57 *De noz ostages ferat trancher les testes*, 388 *De trestuz reïs vos present les curunes*, 677 *De Sarra-guce ci vos aport les clefs*, 857 *De cels de France virent les gunfanuns*, 2258 *De pareïs li seit la porte uverte*, 3233 *Li amirals en juret quanqu'il poet De Mahumet les vertuz et le cors*. D'ailleurs, cet usage devait persister, au moins en tant que procédé littéraire ; cf. Du Bellay, *Les regrets* 31, 5-7 *Quand revoiray-je, hélas! de mon petit village Fumer la cheminée, et en quelle saison Revoiray-je le clos de ma pauvre maison...* Aujourd'hui, il s'emploie

primerait, en afr., par le cas-régime tout court, tandis que le complément qui désigne l'objet d'une action ou d'un sentiment serait régulièrement précédé de *de*. Il est vrai que Westholm n'estime pas suffisamment le plan stylistique du contexte.

1. Ceci est vrai aussi des exemples analogues énumérés par Westholm, *op. cit.*, p. 34 sq. Pour parallèles latins, v. ci-dessus, p. 4 sq.

surtout à côté des verbes comme *avoir*, *tenir*, *prendre*, etc., avec une nette valeur d'éloignement : Rimbaud, *Mauvais sang* : *J'ai de mes ancêtres gaulois l'œil bleu blanc... D'eux, j'ai : l'idolâtrie et l'amour du sacrilège*¹. L'inversion est fréquente aussi quand le complément a le sens de relation 'au sujet de', ou de génitif objectif : Rol. 692 *Del rei paien, sire, par veir creez, Ja ne verrez cest premer meis passet Qu'il vos sivrât en France le regnet*. 1815 *Et de Rollant sunt en grant poür*, 1820 *De ma maisnee ad faite traïsun*, 1467 *Marsilies veit de sa gent le martirie*. Cette tournure persiste jusqu'au XVII^e siècle : Molière, *Amphitryon*, Prologue, v. 23 *De moi, ce n'est pas de même*².

Quand le terme déterminant est pris dans un sens générique ou indéfini, il est normalement précédé de la préposition *de* ou, plus rarement, *a*³. Cet emploi, nous le ramenons au sens que, en discutant de données latines relatives à la préposition *de*, nous avons qualifié de caractérisation⁴. Bon nombre des cas classés dans le glossaire de Bédier sous « sens possessif » servent simplement à caractériser le terme principal : 38 (et passim) *la lei de chrestiens*, 1226 *en guise de baron*, 1476

1. Cité par Albert Henry, « *Magnifique la luxure* », *étude de syntaxe affective (Romania Gandensia, I, p. 186 sq.)*. Cf. A. Blinkenberg, *L'ordre des mots en français moderne*, II, p. 22 sqq. L'inversion du « génitif » est connu aussi de l'ancien espagnol : Cid 2057 *Del rrey so huesped* (v. F. Hanssen, *Gramática histórica de la lengua castellana*, p. 301).

2. Cité par F. Brunot-Ch. Bruneau, *Précis de grammaire historique de la langue française*, 3^e éd., p. 428.

Nous rangerions sous l'idée de relation la tournure fréquente en ancien et moyen français (souvent avec inversion) du type *mout est grans cose de preudomme, de vostre mort fust grans damages*. A. Tobler (*Vermischte Beiträge*, I, 2^e éd., p. 5 sqq.) attribue à la préposition la signification concrète : 'von eurem Tode her würde grosser Schaden gewesen sein'. Sans doute la préposition a-t-elle une valeur concrétisante, en ce sens qu'elle met en relief le sujet psychologique. Cependant, il nous semble difficile de ne pas ramener ce tour au sens figuré de la préposition, bien établi pendant toute la latinité, et d'interpréter : 'pour ce qui est de votre mort, c'eût été un grand dommage'. A rapprocher d'ailleurs all. *Es ist eine schöne Sache ums Genie* (Goethe ; cité par J. et W. Grimm, *Deutsches Wörterbuch*, XI, 2, col. 771), construction devenue usuelle (sous l'influence du français ?) à partir du XVI^e siècle, avec la préposition *um* qui était usitée dès anciennement auprès des verba dicendi et sentiendi (cf. suéd. *om* ainsi employé encore aujourd'hui) : *Waz tunchet iu umbe Christ* 'quid vobis videtur de Christo' (Notker ; Grimm, *ibid.*, col. 767, sous « Beziehungsverhältnis »).

3. Westholm, p. 12 sq. Foulet, § 31. Tobler-Lommatzsch, II, p. 1221,12 « Zur näheren Bestimmung eines weiteren Begriffs durch Unterbegriff ».

4. Voir ci-dessus, p. 8 sq.

l'or de Galice, 3730 un muster de nuneins, etc. ; en attribut : 1280 *cist colp est de baron, 1288 cist colp est de produme*. De même Alex. 33,c *Por amisti-tiet ne d'ami ne d'amie, Auc. 38,9 Si le menerent u palais a grant boneur, si comme fille de roi*. Un cas particulier, qui recourt par centaines dans la traduction des *Quatre livre des Rois*, est signalé par Westholm ¹, à savoir le nom de personne signifiant la tribu ou le peuple, toujours précédé de *de* : *les pecheurs de Amalech, del ost de Israel, les citez de Juda, etc.*

V. — CONCLUSION.

Notre enquête sur les faits latins avait donné pour résultat que la périphrase avec *de* en concurrence avec le génitif était encore aux confins de la latinité proprement dite loin de se substituer pour *de* bon à ce dernier. En effet, le génitif subsiste là où un véritable rapport de possession intéressant un individu défini est en cause, soit gardant les anciennes formes flexionnelles — qui toutefois sentent leur bureau de scribes à cheval sur des réminiscences littéraires — soit déjà, suivant l'usage populaire, sous forme de cas-régime concurrencé sporadiquement par la construction en *ad* qui devait succéder au datif. Cependant, *de* a développé grand nombre d'emplois dont les genèses s'échelonnent sur la latinité entière, de la phase archaïque jusqu'à la période de la transition des VII^e-VIII^e siècles. Expression plus étoffée, la périphrase le dispute au génitif pour peu qu'intervienne l'idée d'éloignement ou de relation. Partant, elle fournit aux écrivains un moyen de varier le style, et à la langue de tout le monde, de quoi pourvoir aux besoins de relief et de précision. Au passage à l'état roman, il faut se garder, sous ce rapport comme sous tant d'autres, d'exagérer la solution de continuité, si solution il y a. Durant la première phase du français au moins, les positions acquises par *de* en latin ne sont pas sensiblement ébranlées. Les valeurs implantées dès les divers stades latins persistent tout en s'accroissant : celles de substance, de caractérisation, de relation, des nuances congénères. C'est surtout la syntaxe émotive, en l'espèce le désir de mettre en vedette le nom déterminé ou à l'opposer à un autre, qui a donné le branle à l'empiètement de la construction périphrastique sur le génitif-cas régime.

1. *Op. cit.*, p. 13 sq.

BIBLIOGRAPHIE

I. Textes dépouillés.

- Edictus Langobardorum*, éd. Fr. Bluhme. MGH = Monumenta Germaniae historica, legum t. IV :
 Roth. — *Edictus Rothari*, p. 3-90.
 Liutpr. — *Leges Liutprandi regis*, p. 96-182.
 Ratch. — *Leges Ratchis regis*, p. 183-193.
 Ahist. — *Leges Ahistulfi regis*, p. 194-205.
 Longob. — *Codice diplomatico Longobardo*, I-II, éd. L. Schiaparelli. Rome, 1929-1933.

II. Ouvrages consultés.

- Bastardas. — J. Bastardas Parera, *Particularidades sintácticas del latin medieval. (Cartularios españoles de los siglos VIII al XI.)* Barcelone-Madrid, 1953.
 Beszard. — L. Beszard, *La langue des formules de Sens*. Thèse de Nancy. Paris, 1910.
 Blomgren I. — Sven Blomgren, *Studia Fortunatiana*. Thèse d'Upsal, 1933.
 Blomgren II. — Idem, *Studia Fortunatiana II. De carmine in laudem s. Mariae composito Venantio Fortunato recte attribuendo*. Upsal, 1934.
 Boenig. — M. Minucii Felicis *Octavius*. Recensuit et praefatus est Herm. Boenig. Leipzig, 1903.
 Bonnet. — Max Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*. Paris, 1890.
 Ernout-Thomas. — A. Ernout et Fr. Thomas, *Syntaxe latine*. Paris, 1951.
 Du Cange. — *Glossarium mediae et infimae latinitatis* conditum a C. du Fresne domino Du Cange, digessit G. A. L. Henschel, I-X. Niort, 1883-1887.
 Foulet. — L. Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français*, 3^e éd. Paris, 1930.
 Funcke. — W. Funcke, *Sprachliche Untersuchungen zum Codice diplomatico Longobardo*. Thèse de Münster, 1938.
 Guillemin. — A. (Anne-Marie) Guillemin, *La préposition « de » dans la littérature latine et en particulier dans la poésie latine de Lucrèce à Ausone*. Thèse de Dijon, 1921.
 Haag. — O. Haag, *Die Latinität Fredegars*. In *Romanische Forschungen*, X, p. 835-932.
 Josephson. — A. Josephson, *Casae litterarum. Studien zum Corpus agrimensorum Romanorum*. Thèse d'Upsal, 1950.
 Löfstedt, *Peregr.* — E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae*. Upsal, 1911.
 Löfstedt, *Synt.* — Idem, *Syntactica. Studien und Beiträge zur historischen Syntax des Lateins*. I. *Über einige Grundfragen der lateinischen Nominalsyntax*. 2^{nde} éd. Lund, 1942. II. *Syntaktisch-stilistische Gesichtspunkte und Probleme*. Lund, 1933.
 Norberg, *Beiträge*. — Dag Norberg, *Beiträge zur spätlateinischen Syntax*. Upsal, 1944.
 Norberg, *Forschungen*. — Idem, *Syntaktische Forschungen auf dem Gebiete des Spätlateins und des frühen Mittellateins*. Upsal, 1943.
 Pei. — M. A. Pei, *The Language of the Eight Century Texts in Northern France*. Thèse de New York, 1932.
 Pirson. — J. Pirson, *La langue des inscriptions latines de la Gaule*. Bruxelles, 1901.

- Politzer. — R. L. Politzer, *A Study of the Language of Eight Century Lombardic Documents. A Statistical Analysis of the Codice Paleographico Lombardo* (éd. G. Bonelli, Milan, 1908). Thèse de New York, 1949.
- Politzer-Politzer. — Frieda N. Politzer et R. L. Politzer, *Romance Trends in 7th and 8th Century Latin Documents*. (University of N. Carolina Studies in the Romance Languages and Literatures, 21.) 1953.
- Salonius. — A. H. Salonius, *Vitae Patrum. Kritische Untersuchungen über Text, Syntax und Wortschatz der spätlateinischen Vitae Patrum*. Lund, 1920.
- Schmalz-Hofmann. — Stolz-Schmalz, *Lateinische Grammatik*. 5^e éd. *Syntax und Wortschatz* von J. H. Schmalz, neubearbeitet von J. B. Hofmann. München, 1928.
- Schramm. — F. Schramm, *Sprachliches zur Lex Salica*. Marburg, 1911.
- Svennung, *Compos.* — J. Svennung, *Compositiones Lucenses. Studien zum Inhalt, zur Textkritik und Sprache*. Upsal, 1941.
- Svennung, *Palladius*. — Idem, *Untersuchungen zu Palladius und zur lateinischen Fach- und Volkssprache*. Upsal, 1935.
- Taylor. — Pauline Taylor, *The Latinity of the Liber Historiae Francorum*. Thèse de New York, 1924.
- Uddholm. — A. Uddholm, *Formulae Marculfi. Études sur la langue et le style*. Thèse d'Upsal, 1953.
- Vielliard. — Jeanne Vielliard, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne*. Paris, 1927.
- Westholm. — A. Westholm, *Étude historique sur la construction du type 'li filz le rei' en francais*. Thèse d'Upsal, 1899.

Helsinki.

VEIKKO VÄÄNÄNEN.